

**Demande de renseignements no 1 du GRAME à Hydro-Québec Distribution**

**Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité  
pour l'année tarifaire 2011-2012**

---

**1 : COÛTS ASSOCIÉS AUX STRATÉGIES DE GESTION DES APPROVISIONNEMENTS ET DES SURPLUS : HQD-5, DOCUMENT 1**

**Références**

*Toutefois, compte tenu des quantités impliquées et dans la perspective d'atténuer les impacts sur les coûts d'approvisionnement, le Distributeur et le Producteur ont convenu d'une transaction de nature financière, réalisée en vertu de la Convention de transactions d'achat et de vente d'électricité en place entre les parties, concernant les quantités d'énergie ne pouvant plus être différées.*

HQD-5, document 1, page 6

*En 2010, la valeur de la transaction est estimée à 21,9 M\$, correspondant à 1,9 TWh d'énergie du contrat de base. Compte tenu des coûts évités de la transaction, le Distributeur estime que cette dernière lui procure un gain d'environ 22 M\$ par rapport à un scénario hypothétique de revente sur les marchés de court terme.*

HQD-5, document 1, page 7

**Préambule**

Dans le cadre de la stratégie de gestion des approvisionnements et des surplus, le Distributeur propose de réaliser une ou des transactions de nature financière en vertu de la Convention de transactions d'achat et de vente d'électricité en place entre les parties et ce, à propos de l'énergie ne pouvant plus être différée.

**Demande**

**1.1** Outre le fait que *la valeur de la transaction est estimée à 21,9 M\$.... procure un gain d'environ 22 M\$ par rapport à un scénario hypothétique de revente sur les marchés de court terme*, pouvez-vous qualifier ou justifier le rôle du producteur d'énergie par rapport au rôle du Distributeur d'énergie dans le cadre des définitions de la Loi sur Régie de l'énergie ?

**2 : COÛTS DE DISTRIBUTION ET DES SERVICES À LA CLIENTÈLE**

**Référence : HQD-7, doc. 1**

**2 a) Principes et les critères soutenant la classification des charges (générales ou éléments spécifiques)**

**Ajout d'un critère quantitatif fixant le seuil minimal des coûts totaux d'un nouvel élément spécifique à 2 M\$.**

**Références**

***2.1.2.1 Critères d'établissement des éléments spécifiques***

*Dans sa décision D-2010-0221, la Régie fait part de sa préoccupation quant au nombre croissant d'éléments spécifiques année après année et demande au Distributeur de mieux baliser ce qui doit être considéré comme un élément spécifique en resserrant les critères.*

*Les critères considérés par le Distributeur pour déterminer si un nouveau coût doit être retenu comme un élément spécifique sont les suivants :*

- 1. Coût hors du contrôle du Distributeur (ex. coût de retraite) ;*
- 2. Coût découlant d'exigences externes telles que lois et obligations de prise en charge de réseaux (ex. Schefferville) ;*
- 3. Coût extraordinaire ou lié à de nouvelles activités et n'ayant pas été prévu dans les budgets des années antérieures (ex. stabilisation SIC, inspection et retraitement des poteaux) ;*
- 4. Coût temporaire découlant de projets d'investissements et/ou générant des gains (ex. Ajout de condensateurs, Progiciel GE-Smallworld).*

*De plus, les éléments considérés comme spécifiques ne doivent pas remplacer des éléments similaires déjà inclus dans les activités courantes.*

*À ces critères, le Distributeur propose d'ajouter un critère quantitatif fixant le seuil minimal des coûts totaux d'un nouvel élément spécifique à 2 M\$.*

**HQD-7, doc. 1, page 11**

**2 a) Demandes**

**2.1** Pourriez-vous préciser quel est l'ordre d'importance du choix des critères énumérés ci-dessus dans la détermination des éléments spécifiques ? Par exemple, dans le cas de coûts découlant d'exigences externes (lois et obligations (critère 2)) qui sont moins de 2 M\$ (proposition au présent dossier), mais également sujets à des variations dans les coûts (critère 2) ou lié à de nouvelles activités (critère 3), quel serait le critère fixant l'activité dans la catégorie éléments spécifiques et dans la catégorie générale ?

**2.2** Pourriez-vous préciser quel est le critère déterminant dans le cas d'un coût découlant d'exigences externes qui n'est pas lié à de nouvelles activités, comme c'est le cas de Schefferville ?

**2.3** Veuillez préciser si le Distributeur applique une analyse multicritères et dans quels cas ?

**2.4** Puisque le Distributeur propose d'ajouter un critère quantitatif fixant le seuil minimal des coûts totaux d'un nouvel élément spécifique à 2 M\$, ce nouveau critère sera-t-il déterminant par rapport aux autres critères énumérés ?

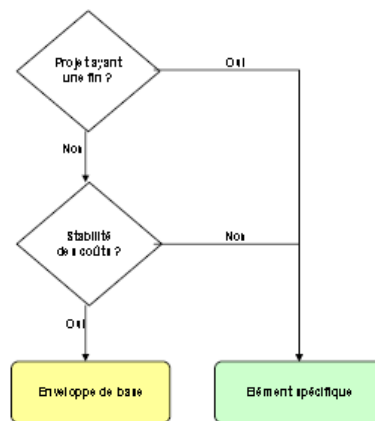
## Proposition de critères de reclassification vers les activités de base

### Référence

#### *2.1.2.2 Proposition de critères de reclassification vers les activités de base*

*Le Distributeur propose également de se doter de critères encadrant la reclassification des éléments spécifiques vers les activités de base du Distributeur. Les critères proposés sont les suivants :*

**GRAPHIQUE 1**  
CLASSIFICATION DES ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES VERS LE



**HQD-7, doc. 1, page 11**

### Demandes

**2.5** Veuillez préciser en quoi les critères proposés sont différents de ceux utilisés antérieurement pour la *reclassification vers les activités de base* ?

**2.6** Veuillez préciser comment est déterminée la stabilité des coûts ? Plus précisément, la stabilité des coûts implique-t-elle un élément de récurrence (combien d'années) et un pourcentage de variation de ces coûts ?

**2.7** Veuillez préciser en quoi ces nouveaux critères proposés vont prévaloir sur les *Critères d'établissement des éléments spécifiques* ?

**2 b) Demande d'ajout et de retraitement d'éléments spécifiques**

**Demande de reclassification de la gestion des cours d'entreposage de poteaux**

**Référence**

**Gestion des cours d'entreposage de poteaux**

*En 2007, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a émis des encadrements sur la gestion du bois traité. Hydro-Québec avait alors entrepris des discussions avec le MDDEP afin de convenir des mesures requises qui permettraient de se conformer aux nouvelles exigences.*

*Déjà en 2008, le Distributeur avait mis en place un premier projet pilote d'aménagement et de mise en place d'équipements de traitement des effluents des cours d'entreposage de poteaux. Deux autres projets pilotes ont été réalisés en 2009 et le Distributeur procède présentement en 2010 à la réhabilitation et à l'implantation d'équipements de traitement de deux autres cours à poteaux, portant le total des grandes cours réhabilitées à cinq à la fin de 2010.*

*Comme par les années passées, ces projets permettront l'essai de nouvelles technologies et l'optimisation de celles déjà en application. Ainsi, un suivi environnemental des effluents du système de traitement des eaux de lixiviation et un exercice de validation de la performance des technologies utilisées sont effectués sur les trois projets pilotes réalisés en 2008 et 2009.*

*En fonction des résultats obtenus lors des essais pilotes qui sont réalisés jusqu'à la fin 2010, des cibles de performance seront convenues conjointement entre le Distributeur et le MDDEP.*

*À l'issue de cette entente, le Distributeur vise la mise en place d'un programme applicable à l'ensemble de ses cours à poteaux non encore modifiées. En raison de la complexité de ce dossier auprès du législateur, il est possible que l'entente initialement anticipée pour 2010 ne survienne qu'en 2011.*

*Entre temps, un montant de 2,9 M\$ est prévu en 2011 afin de procéder à la réhabilitation de deux ou trois cours à poteaux selon l'ampleur des travaux qui s'avèreront requis et à l'implantation d'équipements dans l'une de ces cours. Le Distributeur souligne qu'il possède présentement une trentaine de grandes cours d'entreposages de poteaux et prévoit n'en conserver à terme qu'une vingtaine.*

*Par ailleurs, une seconde négociation devra éventuellement être entreprise avec le MDDEP afin de convenir de la gestion des plus petites cours à poteaux incluant celles des réseaux autonomes. La réalisation des travaux sur ces sites pourrait*

**Le 21 septembre 2010**  
**No de dossier : R-37240-2010**  
**Demande de renseignements no1 du GRAME**  
**à Hydro Québec Distribution**

*débuter après la réalisation du programme sur les grandes cours et s'échelonne également sur un certain nombre d'années.*

*Ainsi, bien que l'entente avec le MDDEP permettant l'établissement d'un programme ne soit anticipée qu'en 2011, le Distributeur propose le transfert des montants relatifs à cet élément spécifique dans son enveloppe globale de charges d'exploitation compte tenu de sa capacité de réalisation annuelle assez stable et de la récurrence annuelle de cette activité jusqu'à terme.*

**HQD-7, doc. 1, Annexe A page 27 et 28**

**Demandes**

- 2.7** Veuillez confirmer que les projets réalisés en 2009 et 2010 sont des projets pilotes ?
- 2.8** Veuillez préciser si ces projets pilotes seront suivis par des projets permanents visant également la réhabilitation et l'implantation d'équipements de traitement ?
- 2.9** Pouvez-vous confirmer si les coûts relatifs à ces projets permanents, incluant les suivis réglementaires qui y sont associés, seront identiques à ceux des projets pilotes ?
- 2.10** Veuillez préciser combien de grandes cours devront être réhabilitées, sur les 30 cours existantes ?
- 2.11** Veuillez préciser si ces cours d'entreposages desservent exclusivement les équipements du Distributeur ?
- 2.12** Veuillez confirmer que les résultats des essais pilotes ne sont pas encore disponibles ?
- 2.13** Veuillez confirmer que les cibles de performance ne sont pas encore convenues conjointement entre le Distributeur et le MDDEP ?
- 2.14** Pourriez-vous préciser si les résultats des essais pilotes et la détermination des cibles de performance peuvent influencer les investissements à venir ? Si oui, dans quelle proportion ? Pouvez-vous nous fournir un ordre de grandeur ?
- 2.15** Veuillez préciser si l'entente anticipée permettra de déterminer un échéancier de réalisation pour les 30 cours d'entreposage dont dispose le Distributeur ?
- 2.16** Veuillez confirmer que le montant prévu de 2,9 M\$ en 2011 servira aux travaux de deux ou de trois cours, selon l'ampleur des travaux requis ?

2.17 Veuillez préciser comment le montant de 2,9 M\$ a été déterminé. Plus précisément, ce montant est-il en lien avec les coûts prévisibles ou représente-t-il un montant maximal d'investissement prédéterminé pour l'année 2011 ?

**Demande d'ajout d'élément spécifique : Protection de l'environnement**

**Référence**

**Protection de l'environnement (Critères 2 et 3 de la section 2.1.2.1)**

*Dans le souci d'optimiser ses interventions en matière de protection de l'environnement, plus particulièrement dans le domaine des contaminants, le Distributeur a déterminé que des efforts préalables de caractérisation étaient nécessaires afin d'établir, avec plus d'acuité, l'état des sites, évaluer l'envergure des interventions devant y être réalisées et procéder à la réhabilitation environnementale des propriétés où des impacts sur l'environnement ont été identifiés.*

*Ainsi, le Distributeur prévoit pour 2011 une enveloppe globale de 4,0 M\$ pour ces activités, correspondant aux coûts additionnels qui ne figuraient pas dans les revenus requis des années antérieures. Ce budget ne couvre pas le programme d'intervention sur les sites d'entreposage de bois traités (cours à poteaux) et les actifs pour lesquels un passif a été comptabilisé relativement à la mise hors service d'immobilisations dû à des obligations environnementales<sup>3</sup>.*

*Les efforts financiers nécessaires à la réalisation de ces travaux seront réévalués annuellement en fonction des obligations légales, des problématiques identifiées et des résultats des travaux de l'année précédente.*

**HQD-7, doc. 1, page 12 et 13**

*en juin 2010, conformément au chapitre 3110 du manuel de l'ICCA, intégration des impacts de la réévaluation des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, dont la valeur nette est de 6,5 M\$. Celles-ci concernent les centrales thermiques des réseaux autonomes, les parcs à carburants et un des postes de transformation de Menihek-Schefferville ;*

*Note 3 Voir HQD-8, document 2, section 1 (page 7) (lignes 7 à 11)*

**Demandes**

2.18 Veuillez préciser la valeur des passifs qui ont été enregistrés conformément au chapitre 3110 du manuel de l'ICCA aux fins de l'intégration des impacts de la

**Le 21 septembre 2010**  
**No de dossier : R-37240-2010**  
**Demande de renseignements no1 du GRAME**  
**à Hydro Québec Distribution**

*réévaluation des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, dont la valeur nette est de 6,5 M\$<sup>1</sup> ?*

**2.19** Veuillez préciser si ces investissements représentent uniquement les efforts préalables de caractérisation ?

**2.20** Veuillez préciser si dans l'avenir, le Distributeur inclura dans cet élément spécifique les coûts requis, ou certains coûts requis, pour réhabiliter, le cas échéant, les sites qui s'avéreront contaminés ?

**2.21** Veuillez préciser si le budget requis pour cet élément spécifique pourrait varier dans l'avenir ?

---

<sup>1</sup> Voir HQD-8, document 2, section 1 (page 7) (lignes 7 à 11



### **3 : RAPPORT FINAL SUR LE PROJET TARIFAIRE HEURE JUSTE**

#### **A) Structure des tarifs**

- HQD-12, document 5 page 5
- D-2008-024, page 102 : *En saison estivale, la structure du tarif inclut un écart annuel de 1,5 ¢/kWh entre les prix en pointe et ceux hors pointe, qui est basé sur le prix des approvisionnements offerts sur le marché de New York.*

#### **Préambule**

Le Distributeur réfère à la décision de la Régie D-2008-024 concernant la structure du tarif Réso+ et de l'écart de prix pointe / hors pointe de 1,5 ¢/kWh.

À la lecture de cette décision, il est mentionné également (page 102) **qu'en saison estivale** la structure du tarif proposé par le Distributeur *inclut un écart annuel de 1,5 ¢/kWh entre les prix en pointe et ceux hors pointe, qui est basé sur le prix des approvisionnements offerts sur le marché de New York.*

#### **Demande**

**3.1** Veuillez préciser l'écart kWh entre les prix en pointe et ceux hors pointe, qui est basé sur le prix des approvisionnements offerts sur le marché de New York<sup>2</sup> pour la période de l'hiver ?

#### **B) Sondage**

##### **Référence**

*Par ailleurs, la très grande majorité des participants (86 %) considère toujours qu'il est important de faire une différence de tarification entre la consommation d'électricité en période de pointe et la consommation en période hors pointe ;*

*Cependant, les participants semblent moins convaincus qu'en 2008 sur la portée du projet pilote, surtout pour ce qui est d'affirmer qu'il est avantageux d'avoir la tarification différenciée du PTHJ (67 % vs 80 % en 2008).*

HQD-12, document 5 page 6

---

<sup>2</sup> D-2008-024, page 102

## **Demandes**

**3.2** Le sondage indique que *les participants semblent moins convaincus qu'en 2008 sur la portée du projet pilote*<sup>3</sup>. Veuillez préciser s'il a été demandé aux participants pour quelles raisons ils sont moins convaincus qu'en 2008 ?

**3.3** Par les réponses obtenues via le sondage effectué, pensez-vous que le peu de différence, ou d'écart, entre la tarification en période de pointe et la période hors pointe, pourrait être la raison de ce commentaire de la part des participants ?

**3.4** Pour le Distributeur, est-ce plus difficile de créer et de calibrer un tarif dont les écarts sont plus substantiels ?

## **C) Raison de l'abandon du projet**

### **Référence**

*Les deux principales raisons pour abandonner le PTHJ, mentionnées spontanément par les répondants sont :*

- *le tarif peu avantageux / peur de perdre de l'argent*

(...)

*Lorsqu'on a demandé aux participants sous quelles conditions ils auraient poursuivi leur participation au PTHJ, ils auraient souhaité des périodes de pointe moins contraignantes (27 %) et des tarifs plus avantageux (23 %).*

HQD-12, document 5 page 11

## **Demandes**

**3.5** Pouvez-vous préciser la réponse donnée selon laquelle les participants auraient souhaité des tarifs plus avantageux ?

---

<sup>3</sup> HQD-12, document 5 page 6

## **D) Résultats et impacts énergétiques**

### **Référence**

*En matière de méthodologie, l'impact des tarifs sur les profils de charge est déterminé à partir des modèles de régression qui utilisent les données observées de chacun des groupes d'échantillon (participant et témoin). Ces modèles permettent, sur la base de variables explicatives, d'isoler l'impact de la tarification pour les participants aux tarifs Réso+ et Réso, en quantifiant la différence de puissance moyenne appelée par rapport à leur groupe témoin respectif.*

*Le seuil de signification a été fixé à 10 %. Ceci veut dire que la probabilité de confirmer à tort l'existence d'un impact attribuable aux tarifs du projet pilote est inférieure à 10 %.*

*Dans le cas des résultats non significatifs, cette probabilité est supérieure à 10 %.*

HQD-12, document 5 page 26

### **Demandes**

**3.6** Veuillez préciser les variables explicatives retenues et celles qui ont été écartées dans le modèle de régression utilisé ?

**3.7** Avez-vous testé le modèle avec d'autres variables explicatives pour comparer les résultats entre eux ?

## **E) Impact du tarif Réso+ pendant les heures critiques**

### **Référence**

*La figure 5 montre les profils horaires moyens observés des 24 heures pour l'ensemble des 28 jours critiques de l'hiver du tarif Réso+ et du tarif D. Durant les heures de pointe, la puissance horaire au tarif Réso+ est plus faible que celle au tarif D et de façon plus marquée durant les deux blocs des heures critiques. En période hors pointe, une légère reprise est constatée.*

HQD-12, document 5 page 27 et 28

**Le 21 septembre 2010**  
**No de dossier : R-37240-2010**  
**Demande de renseignements no1 du GRAME**  
**à Hydro Québec Distribution**

*Pour les deux hivers combinés, le seul résultat statistiquement significatif concerne la diminution de la consommation pendant les heures critiques. En effet, pendant ces périodes, les clients au tarif Réso+ ont réduit significativement leur charge moyenne de 0,27 kW, soit une réduction de 6 % au cours de cette période.*

HQD-12, document 5 pages 29 et 30

**Demandes**

**3.8** Veuillez confirmer qu'il n'y a pas eu de déplacement significatif de la pointe dans la période hors pointe pour la question de la puissance appelée, donc qu'une nouvelle pointe n'a pas été créée ?

**3.9** Pouvez-vous confirmer ou préciser si le tarif Réso +, tel que conçu, offre les mêmes avantages en termes de rentabilité financière pour la clientèle résidentielle que le tarif interruptible ? Pourriez-vous en expliquer les raisons et le mécanisme ?

## **F) Impact de la température sur l'effritement**

### **Référence**

*En revanche, les courbes qui découlent des données observées à Val-d'Or ne sont pas parallèles, laissant penser que plus il a fait froid, plus les participants ont réagi au signal de prix. La température pourrait expliquer en partie le niveau plus élevé d'effritement observé à Val-d'Or par rapport aux autres villes.*

*Rappelons toutefois que l'effacement constaté à Val-d'Or pendant les heures critiques n'était pas significatif.*

HQD-12, document 5 page 38

### **Demandes**

**3.10** Il a été mentionné lors de la journée de rencontre que l'impact de la température de la journée ou des journées qui précèdent les heures critiques sur les résultats d'appel de charge a été pris en compte. Veuillez préciser de quelles manières cette variable est prise en compte en fonction des variations de température entre les trois villes ?

**3.11** Plus précisément, puisque les vagues de froid se produisent selon un schéma différent en fonction des trois villes de l'étude, comment cette variable est-elle intégrée à l'analyse de l'effritement constaté en 2009 ?

**3.12** Pourriez-vous expliquer en quoi une ou des journées plus chaudes avant le déclenchement de la période critique peuvent influencer l'enveloppe thermique et le confort des participants au projet pilote et donc modifier les résultats lors des heures critiques ?

**3.13** L'impact pourrait-il être significatif et expliquer une partie de la différence constatée dans les résultats entre 2008 et 2009 ?

**3.14** Avez-vous songé à demander aux participants pourquoi ceux-ci ont réagi ainsi, causant un effritement des résultats ?

**G) Gain sur la facture**

*Pour la période de 12 mois qui s'étend du 1er décembre 2008 au 30 novembre 2009, les participants au PTHJ ont vu leur facture d'électricité diminuer par rapport au tarif D.*

*Cette diminution a été en moyenne de 30,75 \$ dans le cas du tarif Réso+ et de 2,11 \$ dans le cas du tarif Réso. Ces gains ont également été calculés pour les MFR ; ils s'élèvent à 24,04 \$ au tarif Réso+ et à 2,56 \$ au tarif Réso.*

**Demandes**

**3.15** Si la différence entre la pointe et hors pointe avait été plus substantielle, comme par exemple 3 ou 5 cents, avec le même calibrage neutre, en quoi, avec les résultats obtenus, la facture de la clientèle aurait-elle été inférieure ?

**3.16** Toute chose étant égale par ailleurs, pourriez-vous simuler une différence plus importante de 5 cents entre la pointe et hors pointe pour le tarif Réso et pour le tarif Réso +, sans modifier l'effacement constaté et fournir les résultats sur la facture de la clientèle ?

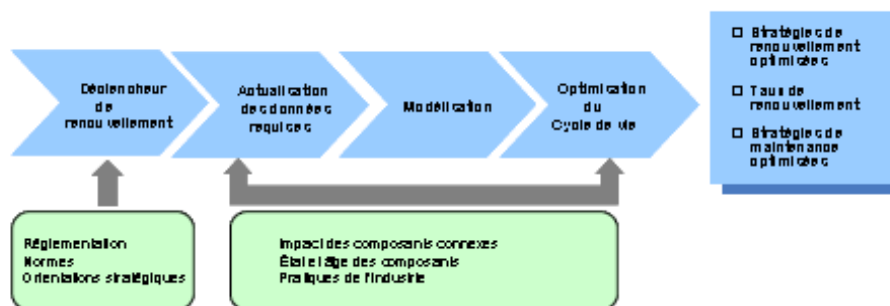
**4 : Suivi de la décision D-2010-022, Relation entre le niveau des investissements en pérennité et la performance du réseau en lien avec le niveau d'investissement requis pour assurer la protection de l'environnement**

**Démarche de révision des stratégies de maintenance et de renouvellement**

**Référence**

*Le Distributeur procède actuellement à la révision des stratégies de maintenance et de renouvellement des principaux actifs de son réseau de distribution, soit les poteaux, les conducteurs, les câbles et les transformateurs. Ces révisions s'effectuent en ayant pour **objectifs la réduction des coûts** tout en maintenant la solidité et la performance du réseau de distribution. Par souci de rentabilité, le Distributeur vise à optimiser le cycle de vie de ces actifs. (nous surlignons)*

**Figure 1**  
**Démarche de révision des stratégies de maintenance et de renouvellement**



*Le moment jugé opportun pour le renouvellement d'un actif est celui qui tient compte des éléments déclencheurs de remplacement tout en minimisant les coûts, et ce, tout au long de son cycle de vie.*

*Pour déterminer ce moment, le Distributeur «modélise» des stratégies de renouvellement, telles la reconstruction partielle ou la reconstruction complète de son réseau de distribution, en considérant les cycles d'inspection des actifs et les interactions entre les composants, notamment dans la phase d'optimisation.*

## **Préambule**

Le Distributeur mentionne procéder à la révision des stratégies de maintenance et de renouvellement des principaux actifs de son réseau de distribution, soit les poteaux, les conducteurs, les câbles et les transformateurs, l'objectif prévalent étant **la réduction des coûts**.

Pour situer le débat, l'impact sur l'augmentation des coûts en réhabilitation des sols peut résulter d'équipements en fin de vie utile, comme pour le cas des transformateurs, comportant une plus grande probabilité d'occurrence de fuite de substances dangereuses, d'où l'importance de tenir compte de ces coûts et de mettre en place une stratégie de maintenance et de renouvellement des équipements permettant de les réduire.

Outre le fait que ces fuites nuisent à l'environnement, celles-ci peuvent être évitées et réduire les coûts qui y sont associés.

## **Demandes**

**4.1** Pourriez-vous énumérer la liste des coûts dont il est fait mention à la ligne 18, page 21, annexe 1, doc. 5, HQD-8 ?

**4.2** Plus précisément, pourriez-vous préciser si le Distributeur tient compte de la réduction des coûts liés à la réhabilitation de ses terrains dans sa stratégie ?

**4.3** Si oui, veuillez préciser la méthodologie utilisée pour s'assurer que cet élément est pris en compte dans les étapes de la démarche illustrée à la figure 1 *Démarche de révision des stratégies de maintenance et de renouvellement* ?

**4.4** Parmi les éléments déclencheurs illustrés à la figure 1 apparaissent les éléments réglementation, normes et orientations stratégiques. Veuillez décrire quels sont les éléments déclencheurs liés à la réglementation et aux normes qui ont été déclencheurs de renouvellement.

**4.5** Veuillez préciser si, pour certains équipements, la stratégie de renouvellement du Distributeur s'effectue à la pièce, en fonction par exemple des risques liés aux fuites, bris et explosions de ces équipements.

**4.5.1** Si oui, pouvez-vous donner des exemples d'équipements faisant l'objet d'une attention à la pièce ?

**4.5.2** Si non, envisagez-vous à moyen terme d'introduire une stratégie de renouvellement pour tenir compte d'enjeux spécifiques à certains équipements, comme pour le cas des transformateurs (de mesure en l'occurrence) pouvant contenir des huiles contaminées aux BPC ?



## **5. PGEÉ en réseau autonome et investissements en efficacité énergétique en réseau autonome**

### **Marché résidentiel**

#### **Référence**

##### ***5.1.8 Réseaux autonomes***

###### *Faits saillants*

*Au marché résidentiel, tous les programmes sont disponibles et accessibles aux clients des réseaux autonomes. Les modalités ou l'approche commerciale des programmes peuvent être ajustées, au besoin, en fonction des enjeux propres à la clientèle résidentielle de chaque réseau. (nous surlignons)*

HQD-8, Document 8, page 27

##### **TABLEAU 6.2 : ANALYSES ECONOMIQUES EN M\$ ACTUALISES DE 2011 PERIODE D'INVESTISSEMENTS 2011-2015**

HQD-8, Document 8, page 59

#### **Préambule**

Le Distributeur mentionne qu'*au marché résidentiel, tous les programmes sont disponibles et accessibles aux clients des réseaux autonomes*<sup>4</sup>.

#### **Demandes**

**5.1** Compte tenu de l'abolition présumée de l'Agence en 2011, veuillez préciser si le Distributeur envisage de rapatrier les programmes liés à l'enveloppe des bâtiments pour la clientèle en réseau autonome (ci-après « RA ») ?

**5.2** Des discussions ont-elles eu lieu à cet effet avec l'Agence ?

**5.3** Si oui, quels sont les réseaux autonomes pouvant y être admissibles, compte tenu de la prévalence du chauffage au mazout dans certaines communautés ?

---

<sup>4</sup> HQD-8, Document 8, page 27

**Le 21 septembre 2010**  
**No de dossier : R-37240-2010**  
**Demande de renseignements no1 du GRAME**  
**à Hydro Québec Distribution**

**5.4** Toujours concernant l'offre des programmes du PGEÉ en RA, veuillez préciser si les 1) Volet privé – municipalités, 2) Volets communautaires – coopératives d'habitation et OBNL et 3) Volet social pour les ménages à faibles revenus sont livrés en RA et dans quels RA plus précisément ?

**5.5** Veuillez préciser les outils mis en place pour livrer ces programmes en RA ?

**5.6** Concernant les résultats des programmes du PGEÉ pour le marché résidentiel en RA, le tableau 6.2 (HQD-8, Document 8, page 59) indique une valeur totale pour tous les programmes de 1 M\$ pour les tests TCTR, TP de même que le TNT.

**5.6.1** Veuillez présenter les trois tests en fonction des programmes offerts, donc en indiquant quels des programmes sont intégrés en RA et lesquels ne présentent aucun résultat, s'il y a.

**5.6.2** Plus précisément veuillez fournir un tableau spécifique pour les analyses économiques en réseaux autonomes pour chacun des programmes livrés sous le même format que les résultats fournis en réseau intégré.

## **Demande de précisions**

**Référence :** HQD-8, Document 8, annexe B

Tableau B-3 : Budget annuels des partenaires – périodes 2003-2010 (M\$), HQD-8, Document 8, Annexe B, page 23

TABLEAU B-1 : BUDGETS ANNUELS – PÉRIODE 2003-2010 (M\$), Document 8, Annexe B, page 21

TABLEAU B-2 : BUDGETS ANNUELS DES CLIENTS PARTICIPANTS – PÉRIODE 2003-2010 (M\$), Document 8, Annexe B, page 22

## **Demandes**

**5.7** Veuillez fournir le Tableau B-1 : Budgets annuels période 2003-2010 (M\$) **en milliers**, ou en M\$ avec deux décimales, puisqu'un nombre important des budgets semble inférieur à 1 M\$.

**5.8** Veuillez fournir le Tableau B-2 : BUDGETS ANNUELS DES CLIENTS PARTICIPANTS (M\$) **en milliers** ou en M\$ avec deux décimales, puisqu'un nombre important des budgets semble inférieur à 1 M\$.

**5.9** Veuillez fournir le Tableau B-3 : Budget annuels des partenaires – périodes 2003-2010 (M\$) **en milliers** ou en M\$ avec deux décimales, puisque l'ensemble des budgets est inférieur à 1 M\$.

**5.10** Veuillez fournir la section portant sur le marché résidentiel du Tableau B-4: IMPACTS ENERGETIQUES – PERIODE 2003-2010 (GWH IMPLANTES ET CUMULES) et du tableau B-5 : impacts énergétiques – période 2003-2010 (GWh ajoutés) en GWh avec deux décimales, puisque qu'un nombre important des résultats se situe en deçà de 1 GWh.

## **Analyse de sensibilité**

Document 8, Annexe D, page 35, Tableau D-2.2 : ANALYSES DE SENSIBILITE SUR LES ECONOMIES D'ENERGIE EN M\$ ACTUALISES DE 2010

## **Demandes**

**Le 21 septembre 2010**  
**No de dossier : R-37240-2010**  
**Demande de renseignements no1 du GRAME**  
**à Hydro Québec Distribution**

**5.11** Veuillez préciser quels sont les paramètres utilisés dans l'analyse de sensibilité pour le cas des réseaux autonomes. Plus précisément, quels sont les coûts évités utilisés ?

**5.12** La mise à jour des coûts évités a été déposée au dossier R-3708-2009. De vos observations des variations dans le prix du mazout en RA et sans refaire les calculs fournis, pourriez-vous estimer l'impact des variations dans le prix du mazout sur les résultats de l'analyse de sensibilité sur les économies d'énergie présentées au tableau D-2.2 ?

**5.13** Cet impact serait à la hausse ou à la baisse selon cette analyse ?

**5.14** En termes de pourcentage, pourriez-vous nous indiquer s'il pourrait s'agir de 5 % ou de 10 % de différence, pensez-vous que cela est significatif ?

**PROGRAMMES EN RESEAUX AUTONOMES**

**Référence**

**Basse-Côte-Nord et Haute-Mauricie**

*Diverses rencontres ont été tenues avec le conseil de bande Opitciwan afin de les informer des meilleures pratiques en efficacité énergétique et des programmes offerts pour faciliter leur implantation dans leur milieu. Le Distributeur évalue présentement le potentiel des lumières de Noël DEL en collaboration avec la communauté d'Opitciwan. Bien que des visites Éconologis aient été réalisées dans diverses communautés autochtones au Québec, celles prévues à Opitciwan et La Romaine n'ont pas eu lieu à ce jour. Le Distributeur poursuit ses échanges avec l'AEÉ pour convenir d'une démarche alternative qui permettra de rencontrer les objectifs de sensibilisation, en mettant à profit l'expérience respective des parties.*

Document 8, Annexe E, page 46

**Nunavik**

*Le Distributeur, en collaboration avec l'AEÉ, a effectué en 2008 la plus importante recherche commerciale relative à l'efficacité énergétique auprès des Inuits. Plus de 420 entrevues de porte à porte ont été réalisées dans huit des quatorze communautés du Nunavik. De ce nombre, 64 % ont été effectuées dans les quatre plus grandes communautés (Inukjuaq, Puvirnituaq, Kujjuaq et Salluit).*

*Le sondage a révélé que le potentiel d'économies d'électricité se retrouve essentiellement au niveau des appareils électroménagers et de l'éclairage. Cependant, le parc d'électroménagers au Nunavik est relativement jeune (de 60 à 70 % des appareils ont moins de dix ans) et les Inuits ont de fortes réticences à adopter des*

Document 8, Annexe E, page 47

**Demandes**

**5.16** Compte tenu de l'abolition présumée de l'Agence en 2011, veuillez préciser si le Distributeur envisage de rapatrier les programmes liés à l'implication de l'AEÉ dans les RA de la Basse-Côte-Nord et de la Haute-Mauricie, concernant notamment les visites

**Le 21 septembre 2010**  
**No de dossier : R-37240-2010**  
**Demande de renseignements no1 du GRAME**  
**à Hydro Québec Distribution**

Éconologis et les programmes liés à l'enveloppe des bâtiments pour la clientèle résidentielle ?

**5.17** Des discussions ont-elles eu lieu à cet effet avec l'Agence ?

**5.18** Si oui, pouvez-vous identifier les programmes faisant l'objet de discussions à cet effet ?

**5.19** Veuillez déposer les résultats et le rapport de recherche commerciale relative à l'efficacité énergétique auprès des Inuits effectué en collaboration avec l'AEÉ en 2008.

**5.20** Veuillez préciser si le sondage réalisé en collaboration avec l'AEÉ en 2008 au Nunavik révèle également le potentiel d'économie des autres sources d'énergie que l'électricité, comme le mazout ?